RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE CXLVI – Albanie

La communication ci‑après, datée du 2 juillet 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'Albanie.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Conformément au paragraphe 3 de la Décision du 26 mars 1980 (IBDD, S27/26), l'Albanie communique son projet de modifications de la Liste CXLVI – Albanie nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'élimination des droits de douane énoncées dans la Déclaration sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (WT/L/956).

À cette fin, veuillez trouver ci‑joint une copie de la Liste de l'Albanie qui a été approuvée le 3 décembre 2015.[[1]](#footnote-1)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications apportées à la Liste CXLVI – Albanie seront considérées comme approuvées et seront formellement certifiées.

Pages 3 à 70 – Offset (fichier pdf et fichier Excel joints)

1. En anglais seulement. [↑](#footnote-ref-1)